

Réglementation COVID-19

Les mesures de prévention édictées par la ville de Québec doivent être respectées :

- Le hockey en groupe d'amis n'est pas permis, seulement en famille. Plusieurs familles peuvent se partager la glace, mais ne peuvent jouer une partie de hockey ensemble;
- Le patinage libre demeure possible en respectant une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes / bulles familiales;
- Lavage des mains : obligatoire pour tous en entrant dans nos chalets;
- L'accès à nos chalets se fait uniquement par la porte arrière (face à la patinoire);
- Port du couvre-visage n'est pas obligatoire;
- Abreuvoirs et lavabos doivent être utilisés uniquement pour le remplissage, donc n'oubliez pas votre bouteille d'eau;
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, nous vous demandons de ne pas vous présenter à nos chalets;
- Capacité maximale de 25 personnes sur nos surfaces glacées;
- Capacité réduite dans nos chalets.

Tout manquement à la réglementation, des mesures sévères seront effectués pour la sécurité d'autrui et du personnel.

Merci de votre collaboration

L'équipe des Loisirs

